

**MAIRIE
DE
POLLIONNAY**
69290

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

N° 2026/057

Téléphone : 04-78-48-12-09

OBJET : Réglementation de la circulation Chemin du Bouillon

Le Maire de la Commune de Pollionnay,

Vu les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Route, et en particulier les articles R.411-1 et suivants,

Vu la signalisation temporaire conforme à l'Instruction Interministérielle (Livre I – 8^{ème} partie) approuvée par l'Arrêté Interministériel du 6 novembre 1992,

Vu la demande de l'entreprise SERPOLLET (2, chemin du génie, 69200 Vénissieux ☎ 04.74.62.34.49), mandatée par ENEDIS,

Considérant qu'il faut permettre les travaux pour un changement de poteau HTA.

Considérant qu'il y a donc lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules afin de prévenir tout risque d'accident, de faciliter la bonne exécution des travaux et d'assurer un écoulement satisfaisant du trafic

ARRETE

Article 1 : *La circulation des véhicules sur le Chemin du Bouillon, sera interdite sauf pour les riverains, à compter du 30/03/2026 pour une durée de 10 jours.*

Si les travaux ne sont pas achevés à la date prévue, le pétitionnaire demandera une prolongation de l'arrêté municipal.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par le pétitionnaire à ses frais et sous sa responsabilité. Elle devra être continuellement adaptée à la configuration et au mode d'exploitation du chantier.

Article 3 : Le pétitionnaire demeurera responsable de tout accident ou incident pouvant survenir aux personnes et aux choses du fait de l'autorisation qui lui est accordée.

Article 4 : Tous agents de la force publique, chargés chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'application du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 6 : Copie du présent arrêté seront adressées à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vaugneray.

Fait à Pollionnay, le 19 mars 2026 17H

L'Adjoint délégué à la voirie
Loïc BARBERAT

